

# CERTIFICAT ADN DE PARENTÉ

**Mme Gaëlle LORNAGE**  
Lieur-dit Joannet  
Le Bois d'Eden

69690 St Julien Sur Bibost  
France

La vérification de parenté a été réalisée entre les reproducteurs et le descendant référencés ci-dessous.

## MALE

Nom : **Genial des Charmes d'Antan**  
Race : Epagneul Nain Continental Phalène  
N° d'identification : **250 268 710 017 646**  
Sexe : Mâle  
Date de naissance : 23/01/11  
N° ANTAGENE : 408801

## FEMELLE

Nom : **Coco Chanel du Bois d'Eden**  
Race : Epagneul Nain Continental Phalène  
N° d'identification : **250 269 801 073 363**  
Sexe : Femelle  
Date de naissance : 15/07/07  
N° ANTAGENE : 217445

## DESCENDANT

Nom : **Hello Kitty du Bois d'Eden**  
Race : Epagneul Nain Continental Phalène  
N° d'identification : **250 268 730 182 255**  
Sexe : Femelle  
Date de naissance : 31/12/12  
N° ANTAGENE : 407990  
Code résultat : 97591

**Résultat : le descendant est Compatible avec la femelle et le mâle**

La vérification de parenté a été réalisée à partir des empreintes référencées dans le tableau ci-dessous :

	AHT130	AHT171	AHT1260	AHT1211	AHT1253	AHT121	AHT137	Amelogenin	CXX279	FH2054	FH2848	INRA21	INU005	INU030	INU055	REN105L03	REN162C04	REN169D01	REN169O18	REN247M23	REN54P11	REN64LE19
408801	OO	KK	IM	NN	NO	EO	MM	XY	JL	CC	JM	MM	NN	MM	MN	IP	JK	MN	JM	JL	KP	PQ
217445	MO	OO	LM	JJ	KK	IN	GG	XX	JN	CF	JO	JN	NQ	LM	NN	KP	LM	MO	MM	JJ	NP	NO
407990	MO	KO	IM	JN	KO	-	GM	XX	JJ	CC	JO	JM	NQ	LM	MN	IK	JM	MN	JM	JL	KN	OQ

Résultat établi le : 11/06/13

Lina MUSELET  
Ingénieur en génétique



## Explications :

La compatibilité des empreintes génétiques de la mère et du père est indispensable pour attester de la parenté. L'empreinte génétique d'un animal correspond à la combinaison allélique de marqueurs génétiques appartenant au panel ISAG. A chaque marqueur génétique, l'animal possède deux allèles symbolisés par une lettre (de A à Z) : un allèle est transmis par la mère, l'autre allèle est transmis par le père. La parenté est vérifiée si la totalité des marqueurs génétiques du descendant est compatible avec celle des parents : pour chaque marqueur, un allèle du descendant doit être présent chez la mère, l'autre allèle doit être présent chez le père. La parenté est exclue si l'incompatibilité entre les parents et le descendant concerne plus de deux marqueurs génétiques. L'incompatibilité d'un à deux marqueurs peut être due à un événement rare de mutation et ne permet pas d'exclure la parenté. Les empreintes réalisées par un autre laboratoire n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.